

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **jeudi 2 octobre 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur René Guimond, maire
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :
Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absent
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 6.1 Avis de motion - Règlement 425-2025 abrogeant le règlement 419-2024 relatif à la gestion contractuelle
 - 6.2 Avis d'adoption - Règlement 424-2025 abrogeant le règlement 330-2014 visant à établir la tarification et les conditions pour le branchement aux services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux
7. Demande de dérogation mineure_Lot 6 083 201_Agrandissement de la résidence en cour arrière
8. Octroi de contrat_Retirer les bordures de rue sur la rue Saint-Jacques
9. Travaux de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265)_Autorisation de paiement du décompte #5
10. Demande de réclamation supplémentaire dans le cadre du contrat ES-265
11. Demande de participation financière 2026_La Clef de la Galerie
12. Rapport des élus
13. Correspondances
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

127-10-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

128-10-25 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 9 septembre 2025 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

129-10-25 5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 202 706.25 \$, incluant les revenus de perception.

130-10-25 5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Septembre 2025

- FOURNISSEURS: 754 510.59 \$
- SALAIRES: 30 587.57 \$

ADOPTÉE

6. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

6.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 425-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 419-2024 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Je, Jason Tousignant, conseiller #5, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 425-2025 abrogeant le règlement 419-2024 relatif à la gestion contractuelle. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

131-10-25 6.2. AVIS D'ADOPTION - RÈGLEMENT 424-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 330-2014 VISANT À ÉTABLIR LA TARIFICATION ET LES CONDITIONS POUR LE BRANCHEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 9 septembre 2025 par Dany Boucher, conseiller #2, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro 424-2025 abrogeant le règlement 330-2014 visant à établir la tarification et les conditions pour le branchement aux services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux soit adopté

tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

132-10-25

7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE_LOT 6 083 201_AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE EN COUR ARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la dérogation mineure est d'accorder les éléments dérogatoires suivants sur le lot 6 083 201 situé au 1108 rue Thibaudeau :

- dérogation pour autoriser une marge arrière à 1,82 mètres normalement prescrite à 9 mètres à la grille de spécifications (construction d'un solarium 4 saisons).

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'a pas de caractère mineur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont déjà été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux portent atteinte à la jouissance de la propriété voisine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De REFUSER la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement de la résidence principale en cour arrière sur le lot 6 083 201, situé au 1108 rue Thibaudeau.

ADOPTÉE

133-10-25

8. OCTROI DE CONTRAT_RETIRER LES BORDURES DE RUE SUR LA RUE SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville souhaite retirer les bordures de rues aux abords de la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE la présence de bordures de rues engendre des frais pour la municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réduire les dépenses au maximum afin d'optimiser la gestion des finances municipales;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus pour le printemps 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat pour le retrait des bordures de rues aux abords de la rue Saint-Jacques pour un montant de 4 615,00 \$ plus les taxes applicables à Entreprises Jacques Beaudet inc.

Le directeur général confirme prévoir les sommes au poste budgétaire Entretien et réparation-Infrastructures au budget 2026.

ADOPTÉE

134-10-25

9. TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LA ROUTE 265 (ES-265)_AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE #5

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la demande de déboursé #5 en lien avec l'avancement des travaux de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265);

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux a confirmé l'exactitude des quantités et des montants demandés par l'entrepreneur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement du décompte #5 au montant de 102 375.76 \$ incluant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles grâce au prêt temporaire autorisé par la résolution 46-03-25.

ADOPTÉE

135-10-25

10. DEMANDE DE RÉCLAMATION SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU CONTRAT ES-265

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a reçu quatre réclamations concernant des montants supplémentaires au projet ES-265;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces réclamations sont jugées non recevables par la municipalité ainsi que par l'ingénieur responsable de la surveillance du chantier;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements sont nécessaires pour certaines des réclamations reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De refuser le paiement des frais supplémentaires tels que présentés par le Groupe Colas Québec inc. dans le cadre du projet ES-265.

De proposer un ajustement au montant réclamé, uniquement pour les réclamations jugées recevables.

ADOPTÉE

136-10-25

11. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2026 _LA CLEF DE LA GALERIE

CONSIDÉRANT QUE La Clef de la Galerie sollicite une participation financière de la municipalité de Parisville à raison de 1 500\$ pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un organisme communautaire famille dont la mission est d'offrir un lieu d'accueil, de référence, d'entraide et de solidarité aux jeunes et aux familles;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la municipalité entraînerait une réduction de 10% pour les utilisateurs de Parisville aux samedis sensations (11-17ans) et aux activités estivales familiales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De refuser la demande de participation financière.

Cependant, la municipalité accepte d'attribuer à La Clef de la galerie, à titre de participation financière, les profits qui seront réalisés lors d'une prochaine activité municipale à Parisville.

ADOPTÉE

12. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

13. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

14. VARIA

Nil.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

137-10-25

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 19 h 51 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 4 novembre 2025.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier